



Extraits du règlement concernant les compétitions et les titres valaisans décernés

01 **COMPETITIONS / TITRES DECERNES**

01. 01 **Compétitions titrées** **Les compétitions suivantes donnent droit à un titre officiel :**

....

01. 01. 03 - Championnat valaisan individuel de blitz (*CVIB*)

01. 01. 04 - Championnat valaisan de blitz par paires (*CVBP*)

.....

.....

.....

02 **DROIT DE PARTICIPATION / PRETENTION AUX TITRES / CRITERES**

02. 01 **Droit de participation** Les championnats individuels sont ouverts à tous-tes les joueurs-ses d'échecs.

02. 02 **Prétentions aux titres valaisans**

02. 02 .01 Les titres mentionnés à l'article 01.02 sont attribués uniquement à des joueurs(euses) valaisan(nes)s.

01. 02 **Titres** **Titres officiels décernés par l'Union valaisanne des Echecs**

01. 02. 03 Titre décerné lors du Championnat valaisan individuel de blitz : *Champion valaisan de blitz*

01. 02. 04 Titre décerné lors du Championnat valaisan de blitz par paires : *Champions valaisans de blitz par paires*

02. 02 **Prétentions aux titres valaisans**

02. 02 .01 Les titres mentionnés à l'article 01.02 sont attribués uniquement à des joueurs(euses) valaisan(nes)s.

02. 03 **Critères** Est considéré comme joueur(euse) valaisan(ne) tout(e) joueur(euse) répondant à un des deux critères suivants :

02. 03. 01 - être officiellement domicilié(e) en Valais (*papiers déposés en Valais*)

- avoir officiellement été domicilié(e) en Valais pendant au moins deux ans et être membre d'un club affilié à l'UVE ou membre individuel(le) de l'UVE.